



Commune de Reuil en Brie

Compte rendu du Conseil Municipal du 13 Décembre 2019

Présents: Patrick ROMANOW, Catherine RIEHL, Pascal CARBUCCIA, Lucien DUBOIS, Dominique BANCHEREAU, Anne BOULIN, Evelyne COUSIN MAZURE, Didier HAMMEL, Francis MOIGNOT, Claude TESSIER.

Absente représentée : Françoise SADKOWSKI qui a donné pouvoir à Catherine RIEHL.

Absente excusée : Yvelise BITOUN

La séance commence à 20h30. Monsieur Lucien DUBOIS est nommé secrétaire de séance.

Examen de l'ordre du jour

Points supplémentaires

Monsieur le Maire propose d'ajouter les points supplémentaires suivants :

- Emplacement panneaux limite d'agglomération

Adopté à l'Unanimité.

1. Lecture pour approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 27 Septembre 2019.

Adopté par 10 voix Pour et 1 voix Contre.

2. Modification délibération demande DETR.

Monsieur le Maire explique qu'à la suite de la délibération du 27 septembre 2019, le montant des travaux prévisionnels a été revu à la baisse suite à la réception des derniers devis. Le montant HT des travaux est désormais 23 268,71 au lieu de 27 786,00.

Adopté à l'Unanimité

3. Rémunération Agents recenseurs.

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de créer des emplois pour 3 Agents recenseurs et 1 Agent coordinateur afin de réaliser les opérations obligatoires de recensement. Ces postes non titulaires à temps non complet sur une période d'un mois courent du 16/01/20 au 15/02/20.

Il est proposé de fixer la rémunération brute de 600€ par Agent recenseur et de 300€ pour l'Agent coordinateur.

Adopté à l'Unanimité.

4. Modification emplacement panneaux de limite d'agglomération.

Monsieur le Maire indique que la création d'un passage protégé au niveau du Magasin LIDL entraîne le repositionnement des panneaux de limite d'agglomération conformément aux préconisations de l'ARD I(Agence Routière Départementale). Le point repère (PR) à indiquer sur le nouvel arrêté de limite de l'agglomération sur la RD402 est le 68+048.

Adopté à l'Unanimité

Points divers.

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la réélection du Bureau de la CACPB ; sont reconduits Patrick ROMANOW en tant que titulaire et Catherine RIEHL en tant que suppléante puis procède au tour de table habituel.

Anne Boulin alerte le Conseil sur le fréquent non-respect de la priorité à droite dans la traversée du bourg (Rue Sagette, Vignes et autres) et demande si une action est envisagée.

Catherine Riehl souligne la circulation de véhicules sur les trottoirs au niveau des écluses et demande également que soit vérifiée la hauteur des panneaux par rapport aux piétons.

Il est répondu à Anne Boulin et Catherine Riehl, que ces différents points seront examinés par la Commission Travaux

Pascal Carbuccia informe que le Département a accordé une subvention de 35 000€ pour la réalisation des trottoirs entre Reuil en Brie et La Ferté sous Jouarre.

Didier Hammel s'enquiert de l'avancement du raccordement haut débit du Tillet.

Lucien Dubois répond qu'il demeure sans nouvelles du Syndicat malgré ses demandes. Nouvelle relance sera faite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Vu par Nous, Maire de Reuil en Brie (77260) pour être affiché le 16 Décembre à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

À Reuil en Brie le 16 Décembre 2019

Le Maire,
P. ROMANOW

